

ASSISES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Propositions Loiret Nature Environnement

Avril 2021



MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
64, Route d'Olivet 45 100 ORLÉANS
Tél. : 02 38 56 69 84

loiret.natureenvironnement@orange.fr
www.loiret-nature-environnement.org

Membre de :



Association loi 1901 pour l'étude et la protection de la nature créée en 1946 sous le nom :
"Les Naturalistes orléanais".

SIRET : 309 000 826 00037
CODE APE : 9104Z

PREAMBULE

L'association Loiret Nature Environnement (LNE) a été créée en 1946. À l'époque ses fondateurs avaient choisi de l'appeler Les naturalistes orléanais. Elle a son siège à Orléans (route d'Olivet) dans une maison de ville qui héberge un centre de documentation et une salle de réunion.

L'association a aménagé un jardin au naturel (sans pesticide de synthèse) dans lequel se trouve une ruche et une mare. Ce lieu lui permet d'accueillir le public pour des ateliers liés à la nature (construction de nichoirs, troc de graines par exemple) et à l'environnement (familles zéro déchet, compostage des déchets domestiques, etc).

L'association est agréée pour la protection de l'environnement et participe à plusieurs commissions officielles qui examinent des dossiers ayant des incidences sur l'environnement (CODERST, CDPENAF, etc). À ce titre, elle a eu à donner des avis sur l'étalement urbain, les énergies renouvelables, l'urbanisme commercial....

Sa connaissance et son expertise lui permettent d'organiser des sorties dans la nature pour ses adhérents et pour des non adhérents et d'organiser des cycles de conférence sur des questions environnementales d'actualité.

Au vu des enjeux liés à la pollution, elle a été la première à proposer aux communes un projet « Zéro pesticide dans nos villes et nos villages » dès 2006 et une animation « Bienvenue dans mon jardin au naturel ». Ces propositions ont intéressé plusieurs communes de la Métropole.

En raison de l'urgence climatique, LNE a réalisé une plaquette « Changement climatique, s'adapter pour un avenir viable » complétée par « Changement climatique, quels impacts sur notre santé ». L'association propose aux communes le projet « Objectif Climat 2030 » soutenu financièrement par la Région Centre-Val de Loire, le département du Loiret et l'Agence Loire-Bretagne

Elle propose également ses compétences aux communes pour la réalisation d'études de la biodiversité sur leur territoire dans le cadre des IBC (Inventaires de la Biodiversité Communale). En 2019, elle est intervenue sur un chantier de réhabilitation des immeubles d'une résidence de Saint Jean de la Ruelle. Son expérience lui a permis de travailler sur l'accueil d'une colonie de Martinets noirs qui nichaient dans les volets roulants. La collaboration avec l'entreprise du bâtiment a abouti à la création d'un nichoir à martinet intégrable dans la façade et à la publication de la brochure « Nature et bâti – Cohabiter avec la faune sauvage » en 2020.

Loiret Nature Environnement est enfin gestionnaire d'une réserve naturelle nationale depuis 1975 : l'île de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, réserve naturelle étendue en 2006 sous le nom de RNN de Saint-Mesmin.

Le positionnement des Assises sur le thème de la transition écologique et sur la résilience de la Métropole l'intéresse tout particulièrement. Après avoir réuni en interne un groupe de travail composé de onze contributeurs, l'association propose cette note sur les 9 thèmes abordés par les Assises afin de contribuer à la réflexion collective, par ailleurs, l'association souhaite être associée à la mise en œuvre des actions qui en découleront.

1 BIODIVERSITE

Quelques éléments issus du SRADDET

*Encourager la production de données naturalistes et les rendre disponibles pour les acteurs du territoire
appliquer des corridors écologiques.*

aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports terrestres

restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des zones humides

restaurer la fonctionnalité écologique en zones urbaines et périurbaines

mettre en œuvre la compensation écologique (au titre du code de l'environnement) et/ou forestière (code forestier) dans les projets comme des outils possibles de restauration de la fonctionnalité écologique du territoire.

De manière opérationnelle, il convient de :

- *favoriser la nature en ville,*
- *accompagner la transition agro-écologique (zones sans pesticides...),*
- *prévoir des dispositions et recommandations dans les documents de planification et d'urbanisme : plantations de haies, réhabilitation de zones humides, plantation de mellifères, mesures de lutte contre l'engrillagement des milieux boisés*

Préambule

La biodiversité ne se résume pas au verdissement d'un espace urbanisé. Elle concerne tout le vivant et il est impératif de conserver des habitats favorables à la faune et à la flore sauvage pour que les espèces puissent se développer durablement.

Objectifs

Maintenir, favoriser et, mieux encore, augmenter la part de biodiversité dans les zones urbanisées, les zones peu ou pas urbanisées et l'ensemble du territoire de la Métropole.

Remarques

Nous pensons qu'il faut prendre au pied de la lettre les annonces pré-assises de la ville d'Orléans dans la presse : « *Orléans doit être un écrin de verdure, au cœur de la Loire entre Sologne et forêt d'Orléans. Une ville jardin, écologique et durable, respectueuse de notre environnement, au cœur des préoccupations des Orléanaises et des Orléanais. Le retour de la nature en ville est déterminant, parcs et jardins doivent se multiplier de même que le fleurissement tout en préservant les espaces urbains "sauvages".*

Nos réponses aux questions des Assises

Doit-on plus planter sur l'espace urbain ?

Planter sur l'espace urbain ne suffit pas. Avant toute chose, il ne faut pas que les projets de verdissement de l'espace urbain fassent oublier que l'urgence absolue est de préserver l'existant et de stopper le mitage des espaces naturels, semi-naturels, agricoles et forestiers de la métropole par des lotissements ou des zones d'activité.

La végétalisation de l'espace urbain ou des espaces de loisirs (Parc de Loire par exemple, parc des Groues, parc Anjorant-Sanitas-Peteau) doit se faire en tenant compte des trames verte, bleue et noire (éclairage nocturne) et même aérienne.

Qu'il s'agisse de programmes de désimperméabilisation de la ville, de végétalisation des façades ou des toitures, tout doit être envisagé dans des projets globaux et territoriaux.

Différentes modalités de définition du périmètre des travaux sont à prévoir pour obtenir une participation des habitants à la conception du projet et à son acceptation : la rue, le quartier, la commune, l'intercommunalité, le bassin-versant de cours d'eau.

Quels moyens pour préserver faune et flore ?

Sur le territoire de la Métropole, il faut partir du constat de la diversité de la faune et de la flore. Tout dépend des endroits : les bords de Loire, les parcs urbains ou périurbains, les espaces dédiés aux loisirs/sports, les façades, les toits, les pieds d'arbres ou de murs.

Pour mémoire, la réserve naturelle de Saint-Mesmin protège par classement réglementaire une partie des berges de la Loire et du Loiret sur 2 communes de la Métropole, à La Chapelle-Saint-Mesmin et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Bon nombre d'exemples de préservation d'espèces sont déjà menés et mis en place (parrainage d'un arbre, fleurissement bas de mur, jardin partagé). La généralisation des incitations pour les habitants amplifierait cette dynamique.

La problématique des espèces invasives (Érable negundo, Ailante glanduleux, Jussie, Renouée du Japon, Raisin d'Amérique, asters, Pyrale du buis, Frelon à pattes jaunes, ...) ne doit pas être négligée et le contexte du changement climatique va accroître les pressions dans le futur (progression de la chenille processionnaire du pin).

Il serait intéressant de mettre à jour les inventaires biodiversité (IBC, ABC) effectués dans les communes de la Métropole et d'éditer régulièrement un « baromètre de la biodiversité métropolitaine ».

Une préservation efficace passe par l'information des habitants, des personnels intervenant dans les parcs et jardins (collectivités et entreprises paysagères) et des entreprises installées dans les parcs d'activité. Cela suppose le développement d'outils de « porter à connaissances » destiné au grand public.

Comment se re-connecter à la nature ?

Se reconnecter à la nature c'est la respecter, la laisser s'exprimer devant chez soi et lorsqu'on jardine, la découvrir, s'y promener ... ce qui suppose de pouvoir y accéder à proximité de son lieu d'habitation (voir la « ville des courtes distances » dans la fiche Ville durable). Deux sentiers pédagogiques réalisés par notre association sont accessibles en bord de Loire : à Saint-Pryvé, dans la réserve naturelle de Saint-Mesmin, au départ de la Pointe de Courpain et au Bois de l'Île à Saint-Denis-en Val à l'intérieur du Parc de Loire.

La Loire, le Loiret et le Canal d'Orléans offrent déjà des opportunités de belles promenades. De nouveaux itinéraires pourraient être balisés dans d'autres espaces (forêts à St Cyr-en-Val ou Chanteau, bords de la Bionne, parc dans les friches des Groues, ...). Une attention particulière devra être apportée au partage de l'espace entre piétons et cyclistes.

Le Parc de Loire autour de l'Île Charlemagne—avec 1/3 de nature sauvage est un lieu à privilégier en assurant un accueil par des professionnels de l'animation formés. Ceux-ci pourraient venir se former auprès des agents de la réserve naturelle de Saint-Mesmin, pour découvrir la biodiversité ligérienne et des activités d'éducation à l'environnement à réaliser à l'Île Charlemagne.

Voir aussi les actions comme « Naturellement dehors » ou « Fréquence grenouille » ou encore « Le jour de la nuit » et les sorties proposées par la LPO, RNF, l'OFB et toutes sorties proposées par LNE.

Nos propositions sur la biodiversité

Prop 1 : dans le cas d'aménagements, **toujours privilégier les plantes adaptées** à l'ambiance urbaine et les plantes mellifères **en tenant compte du changement climatique**. Inciter les collectivités à planter des végétaux (arbres et arbustes notamment) avec le label "Végétal local", pour éviter la problématique des espèces horticoles ou invasives. Voir le guide « Planter local » préparé par l'Observatoire régional de la Biodiversité <http://www.observatoire-biodiversite-centre.fr/planter-local-arbres-et-arbustes-du-centre-val-de-loire>

Prop 2 : dans les appels d'offre et les permis de construire, **instaurer une obligation à inclure** dans chaque projet de construction neuve **des abris pour la faune locale** ; pour les opérations de réhabilitation extérieure des bâtiments, imposer un diagnostic sur la présence d'oiseaux ou de chauves-souris et introduire dans le permis de construire l'obligation de conserver les possibilités d'accueil (voir l'opération « nature et bâti »).

Prop 3 : la pédagogie toujours ! On ne protège bien que ce que l'on connaît bien. Nous proposons de développer le nombre de « sorties nature » et l'édition d'un calendrier semestriel à l'échelle de la Métropole et la vulgarisation des sciences participatives avec l'appui du MOBE (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement).

Prop 4 : créer un réseau de zones ensauvagées, y compris dans les zones denses, avec localement des micro-espaces mellifères, pollinifères et nectarifères pour lutter contre la disparition des insectes butineurs.

Prop 5 : étudier la faisabilité de « vélums végétalisés » tendus entre des immeubles et au-dessus des aires de jeux pour enfants.

Prop 6 : à l'horizon 2025 **présenter un « baromètre de la nature »** sur Orléans Métropole.

Prop 7 : réaliser un inventaire des arbres d'intérêt sur toute la Métropole, les protéger dans le PLU métropolitain et vérifier leur conservation dans les permis de construire ; développer l'approche faite à Orléans sur la valeur monétaire des arbres pour décourager leur abattage et pouvoir recouvrir des compensations auprès des entreprises lorsque les arbres sont endommagés par des travaux.

Prop 8 : Faire connaître la réserve naturelle de Saint-Mesmin et ses enjeux aux portes de la Métropole orléanaise, pour trouver l'équilibre entre des sites dédiés aux activités de loisirs et les sites dédiés à la préservation de la biodiversité.

Prop 9 : Protéger les oiseaux nicheurs sur les îles de la Loire, en particulier les Sternes, en instaurant un statut de protection annuelle pour chaque colonie installée ; pendant la période de reproduction, organiser une surveillance étroite lorsque les oiseaux nichent au niveau d'Orléans et du Parc de Loire.

2 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Quelques éléments issus du SRADET

Atteindre le bon état écologique des eaux et le bon état chimique conformément aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne dont les principaux sont : Repenser les aménagements des cours d'eau, préserver les zones humides, réduire les pollutions azotée, organique et bactériologique, maîtriser et réduire les pollutions par les pesticides et celles dues aux micropolluants.

Le SDAGE établit également un lien entre la qualité des eaux et la santé et préconise la protection des nappes fournissant l'eau potable contre les pollutions liées aux activités humaines (rappelons que le périmètre de protection éloigné des « captages du val » s'étend jusqu'à Jargeau.

Nos propositions sur l'Eau et les Milieux aquatiques

Prop 1 : Préserver les zones humides et restaurer la qualité des cours d'eau

Nous souhaitons un inventaire des zones humides sur l'aire métropolitaine puis la rédaction d'un programme de restauration de leurs fonctionnalités. Il sera ensuite nécessaire de rédiger un programme d'entretien (pâturage, fauche, etc) pour éviter leur boisement.

En zone inondable, nous souhaitons que l'urbanisation soit limitée surtout lorsque les terrains sont encore agricoles. La ZAC du Val Ouest d'Orléans ne nous paraît pas conforme à cet objectif.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau peut être placée parmi les priorités. Son rétablissement est en cours sur la Bionne et le Dhuy par exemple (voir assises le 4 février dernier -milieux aquatiques et métier de technicien de rivières-). Elle pourrait concerner d'autres cours d'eau même si certains ont été busés et servent de tout à l'égout (La Chillesse à St Jean de la Ruelle par exemple)

Prop 2 : Favoriser la transformation du modèle agricole

Le territoire de la Métropole comprend un espace agricole encore important au nord comme au sud de la Loire. Les agriculteurs doivent être incités à évoluer vers un modèle agricole résilient avec aussi peu de conséquences que possible sur les écosystèmes aquatiques en termes quantitatif (irrigation, drainage) et qualitatif (pesticides, engrais azotés).

LNE souhaite que l'évolution agro-écologique soit encouragée pour permettre :

- la sélection de semences pour des plantes moins consommatrices d'eau,
- le développement des cultures à bas niveau d'intrants et le développement de leurs débouchés (exemple chanvre et utilisation dans l'isolation des bâtiments)
- la restauration de la vie des sols,
- la limitation du recours à de nouveaux drainages et leur interdiction dans les milieux humides,
- le développement de pratiques agro-écologiques pour limiter le ruissellement : haies bocagères, prairies permanentes, jachères mellifères, bandes enherbées en bordure de fossés, ripisylves,
- l'aménagement de bassins-tampons en aval des secteurs drainés pour favoriser la dénitrification des eaux avant le rejet dans les fossés ou les cours d'eau.

La plantation de haies pour séparer la zone agricole de la zone bâtie aurait aussi l'avantage de réduire la dérive des produits de traitement vers les maisons.

Le développement de l'agriculture biologique favorisera l'atteinte de ces objectifs. Nous pensons que cela pourra se faire en facilitant l'accès au foncier agricole pour les candidats à l'installation et en développant les débouchés notamment dans la restauration collective.

Prop 3 : Gérer les pluies autrement en ville

Encourager la récupération des eaux de pluie dans les jardins, réaliser des aménagements (noues, bassins d'infiltration, ...) permettant l'infiltration sur place de pluies faibles et moyennes et la régulation des pluies fortes.

Les points de rejet dans les cours d'eau devraient être surveillés pour être équipés en moyens de traitement des pollutions pour les hydrocarbures notamment.

Prop 4 : Réduire les pollutions organiques

Pour nous, il s'agit d'assurer la collecte intégrale des eaux usées de la métropole dans des équipements aux normes (stations d'épuration ou systèmes autonomes) afin d'assurer un bon contrôle du risque de pollution organique.

Les travaux réalisés ces dernières années sur les réseaux d'assainissement sont indéniables, mais les dysfonctionnements avec rejets en Loire, notamment dans la réserve naturelle sur la commune de La Chapelle Saint Mesmin sont encore réguliers, comme cela a été le cas à plusieurs reprises pendant l'été

2020. Nous incitons à poursuivre le développement des démarches de contrôles de ces rejets, pour mieux les quantifier et faciliter des interventions rapides sur le réseau pour limiter les impacts sur le milieu aquatique. Pour un travail constructif avec les salariés de la réserve naturelle, nous invitons Orléans Métropole à faire preuve de transparence sur ces rejets.

Des points noirs liés au réseau d'assainissement avaient été identifiés dans le cadre du SAGE Val-Dhuy Loiret. Les efforts doivent être poursuivis afin de réduire encore les impacts sur le milieu dans les communes du SAGE (Olivet, St Pryvé-St Mesmin).

Prop 5 : Sensibiliser et communiquer sur les questions liées à l'eau

Plusieurs communes de la Métropole ont une longue histoire en lien avec la Loire. D'autres communes peuvent aussi mettre en valeur leur passé dans ce domaine : Olivet et les moulins, Orléans et la résurgence de la Loire dans le Parc floral, St Denis en Val et le château de l'Isle classé monument historique et détruit par une crue de la Loire, Combleux et le Canal d'Orléans, etc. Tous ces sites pourraient servir de support à une sensibilisation des scolaires et des associations culturelles à l'hydrologie.

Cette démarche pourrait être complétée par la découverte des équipements de production d'eau potable (Usine du Val par exemple) et de traitement des eaux usées comme cela a été proposé au cours des Assises. Ces découvertes sont déjà proposées par les gestionnaires de ces équipements et nous proposons une amplification de la démarche au niveau des collèges et lycées de la Métropole.

La communication auprès du grand public sur la fragilité du réseau d'assainissement, sur l'impact des lingettes sur son bon fonctionnement, serait à poursuivre pour modifier les comportements et éviter des problèmes récurrents sur le réseau. La visite des installations fait partie de cette politique.

Durant la saison estivale, des restrictions des usages de l'eau (arrosage des pelouses et jardins, suspension de l'irrigation agricole, surveillance accrue des rejets des stations d'épuration) sont publiées par arrêté préfectoral. Il conviendrait d'améliorer leur diffusion auprès du public et des entreprises et de faciliter leur respect par la diffusion d'une alerte rédigée en termes simples.

Nous insisterons en conclusion sur la nécessité de sensibiliser aux risques d'insuffisance des ressources en eau à cause du changement climatique. C'est pourquoi LNE propose aux communes de la Métropole de rejoindre la démarche appelée « Objectif Climat 2030 ».

Il s'agit d'un programme d'accompagnement des collectivités souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. Il propose de mener des actions sur :

- la désimperméabilisation des sols
- la végétalisation des villes,
- la sobriété et les économies d'eau.

Avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants, il s'agit de mettre en place une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

3 ENERGIES RENOUVELABLES

Quelques éléments issus du SRADDET

Avoir réduit de 43 % en 2050 la consommation énergétique par rapport à 2014.

Utiliser 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Avoir diminué de 50 % les émissions de GES à l'horizon de 2030.

Remarques

LNE est favorable à l'utilisation de l'ensemble des énergies renouvelables (ENR) existantes (solaire, éolien, géothermie...) en parallèle avec une politique drastique de sobriété et d'efficacité des besoins énergétiques.

Le développement des ENR ne peut se faire au détriment de la préservation de la biodiversité. Par exemple, le photovoltaïque ne pourra s'implanter au sol mais en toiture, sauf cas particulier étudié et argumenté, de même que l'idée de centrales solaires sur zones humides est à proscrire absolument (cf. projet actuellement en cours à St Cyr en Val).

Dans tous les cas de nouvelles ENR, une étude d'incidence doit exister, avec un recours systématique auprès de la population, sous des formes à réfléchir dans chaque cas.

Pour le bois énergie qui alimente les chaufferies, il est impératif d'exercer un contrôle strict sur la provenance du bois afin d'éviter que des propriétaires forestiers exploitent intensément leur boisement au détriment des sols et de la biodiversité. Seuls peuvent être acceptées les têtes d'arbres exploités pour le bois d'œuvre ou les arbres récoltés au cours des différentes opérations sylvicoles (dépressage, coupes d'amélioration, etc.), sans oublier de garder suffisamment de matière organique sur les parcelles.

Les coupes rases de ripisylves doivent être interdites sur le territoire de la métropole grâce au PLU métropolitain.

Pour la géothermie, il s'agit de développer de la géothermie très basse température en restant dans les premiers mètres de profondeur.

Nos réponses aux questions des Assises

Quels leviers pour réduire encore notre consommation ?

Comme dit précédemment, une politique ambitieuse doit être menée qui doit, dans tout projet de la métropole quel qu'il soit, être passé au crible de la sobriété, de l'efficacité, de l'usage des ENR et de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Il sera recherché systématiquement les meilleurs résultats.

Comment produire notre énergie localement ? Comment peut-on porter collectivement ces initiatives ?

Chaque citoyen (ou coopérative de citoyens) peut rechercher sa façon de réduire sa consommation et réfléchir à produire localement son énergie au service de futurs territoires à énergie positive ! Prenons exemple sur le concept d'« Énergie partagée ».

Les nouveaux éco-quartiers et les zones économiques de toute nature doivent pouvoir prendre en compte leur propre alimentation en énergie, via les ENR.

Quel bouquet d'énergies renouvelables est le plus pertinent ?

La réponse doit s'adapter aux situations locales. Il est certain que le photovoltaïque sur les toits peut quasiment se développer partout.

Mais il faudra toujours penser en premier lieu aux économies d'énergie, notamment concernant les nouveaux bâtiments qui devront être à énergie positive.

Le bouquet énergétique n'est qu'une partie de la réponse en reprenant les objectifs cités auparavant.

Où la produire, et avec quels moyens ?

Il s'agit aussi de développer l'autonomie énergétique et l'auto-consommation.

Il faut encourager les analyses territoriales qui détermineront les potentialités locales.

4 INONDATIONS

Quelques éléments issus du SRADET

*réduction de la vulnérabilité du bâti,
identification des secteurs de vigilance,
diagnostic de vulnérabilité,
préservation des zones d'expansion des crues.*

Remarques

Au vu des enjeux liés aux débordements de la Loire, le secteur d'Orléans est un Territoire à Risque Important (TRI). La qualification d'un territoire en TRI implique une nécessaire réduction de son exposition au risque d'inondation. Il engage l'ensemble des pouvoirs publics, dont Orléans Métropole, dans la recherche de cet objectif.

La rivière Loiret peut également être responsable de submersion sur les communes qu'elle traverse (Olivet, St Pryvé-St Mesmin – voir études du SAGE Val Dhuy-Loiret).

Le changement climatique va augmenter la probabilité d'orages violents pouvant entraîner des épisodes de ruissellement de surface intense qui ne pourront pas être gérés par le réseau des eaux pluviales. Les inondations de 2016 l'ont illustré et ont montré que des débordements de nappes souterraines pouvaient inonder des terrains situés en Beauce.

Nos propositions à propos des Inondations

Prop 1 : Prévenir les inondations

Il est nécessaire de développer une culture qui permette de vivre avec le risque inondation car aucun aménagement ne sera en mesure de protéger la population, les entreprises et les biens contre une inondation.

Première proposition : respecter (ne pas urbaniser ni imperméabiliser) les zones d'expansion des crues et les parties du Val de Loire recensées au Plan de Prévention du Risque Inondation comme des zones à risque élevé.

Seconde proposition : désartificialiser les sols, conserver les prairies, planter des arbres et des haies pour réduire le ruissellement

Troisième proposition : développer l'information sur le risque et développer une « culture du risque » en particulier pour les nouveaux habitants et dans les zones en cours d'aménagement.

Exemple : les échelles de crue installées à Olivet à des endroits stratégiques.

Quatrième proposition : mettre en œuvre les systèmes d'alerte qui mobilisent les volontaires grâce à la généralisation d'un « plan communal de sauvegarde » (voir l'existant à Orléans par exemple).

Prop 2 : Aménager l'existant et mener des projets résilients

Pour la Loire : entretenir régulièrement les digues

Augmenter l'infiltration des précipitations : procéder à la végétalisation des zones urbaines actuellement imperméabilisées en particulier les aires de stationnement, créer des bassins d'orage intégrés dans les aménagements urbains afin de créer des zones humides, des zones de loisirs, choisir des revêtements de chaussée et d'aires de stationnement qui permettent l'infiltration des eaux de pluie, penser aux noues et aux jardins de pluie.

Dans le PLU métropolitain, veiller à inscrire des règles d'urbanisme pour favoriser la réalisation de ces équipements.

Être vigilant sur les permis de construire accordés et vérifier la faisabilité d'aménagement des sous-sols pour les habitations et des niveaux enterrés dans les entreprises.

Revoir les réseaux unitaires afin que des pluies exceptionnelles ne provoquent pas des débordements dans le réseau et des inondations dans les stations d'épuration.

Prop 3 : Définir les moyens à mettre en place pour gérer une potentielle crise

Développer un nouveau système d'alerte pour les entreprises, les administrations et les habitants afin de réduire les risques.

L'élaboration du PLU métropolitain sera une occasion de revoir les périmètres à urbaniser et de penser à un réseau de bassins d'orage par bassins-versants permettant le bon fonctionnement des exutoires et de réduire les risques d'inondation par débordement des réseaux.

5 ALIMENTATION ET AGRICULTURE DURABLE

Quelques éléments issus du SRADDET et de la Loi Egalim

Atteindre 15 % de la SAU labellisée ou en cours de conversion en bio d'ici 2030. Zéro artificialisation des sols en 2040 en particulier grâce à l'utilisation des friches.

Les services de restauration scolaire et universitaire, les services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements pénitentiaires dont elles ont la charge doivent proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

Objectifs

Rechercher une alimentation saine, de proximité de préférence, en circuits courts si possible, et pour l'ensemble de la population en prenant en considération une « juste rémunération » du producteur.

Nos réponses aux questions des Assises

Existe-t-il un régime alimentaire "bon pour le climat" ?

Oui il existe un régime bon pour le climat : c'est celui qui ne va pas tous les jours chercher ses ingrédients à des centaines voire des milliers de kms. Les conditions optimales pour produire localement des aliments sains sont mises en place dans le cadre de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie. Ce sont les seules qui tout en préservant la biodiversité produisent des aliments sans pesticide.

Il faut donc augmenter en conséquence la part d'aliments « bio » et locaux dans la restauration collective (scolaire en particulier). Les territoires agricoles autour de la métropole y sont très favorables.

Peut-on se nourrir localement et en quantité suffisante pour tous ?

Il faut rechercher les moyens de dynamiser toutes les démarches qui visent à produire localement dans de bonnes conditions : maraîchage péri-urbain, Zone Agricole Protégée (ZAP,) Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), circuits courts et de proximité.

Il faut aider à développer les jardins partagés et familiaux y compris en zone urbaine.

Toutes les structures ou organisations productrices de produits bio et locaux doivent pouvoir diriger leurs productions vers les cuisines de la restauration collective. L'organisation de cette filière doit pouvoir garantir une juste rémunération du producteur et des prix de repas compétitifs.

Quelles sont les conditions optimales pour produire localement des aliments sains ?

Il faut une volonté politique forte et des aides des collectivités et de l'État. La Charte agricole signée avec la chambre départementale d'agriculture du Loiret pourrait intégrer cet objectif qui serait également inscrit au Projet Territorial Agricole et Alimentaire. Cela permettrait de suivre la mise en valeur agricole des ZAP et les mouvements fonciers (achat, location, vente) dans les zones agricoles et naturelles des PLU.

L'établissement d'un partenariat avec l'association Terre de liens peut créer de nouvelles opportunités d'intervention sur le foncier agricole afin de favoriser l'installation d'agriculteurs en bio.

6 DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Quelques éléments issus du SRADDET

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) constitue le volet « déchets — économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il a fait l'objet d'un travail important et d'une large concertation. Ses conclusions prennent en compte les objectifs nationaux définis dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement en les adaptant au territoire, en particulier :

« 1° **Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets**, en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et en réduisant les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2020 par rapport à 2010 ;

2° Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés ;

3° Développer le réemploi ...

4° ...La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets...

6° Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 ;

7° Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 ; ...

9° Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles...

Remarques

Les assises sont une bonne opportunité pour que la Métropole et les collectivités qui la composent adoptent et affichent des comportements exemplaires pour arriver à atteindre voire dépasser les objectifs fixés par le PRPGD.

Le thème « Déchets et économie circulaire » traité lors des Assises a surtout porté sur les déchets ménagers des habitants du territoire métropolitain. LNE appelle à porté également l'attention sur les déchets du BTP.

Nos propositions/questions sur les déchets

Prop 1 : Améliorer la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique

Quelles initiatives les collectivités sont-elles prêtes à prendre pour inclure dans les appels d'offres ?

- une clause limitant la production de déchets, leur recyclage avec précision de la destination, l'interdiction du brûlage sur les chantiers, une quantification des déchets produits, ... ? avec des mesures de contrôles adaptés et des pénalités si nécessaire.
- une clause privilégiant l'utilisation de ressources de proximité ?
- une clause privilégiant des emballages biosourcés ou recyclables ?

Prop 2 : Comment les collectivités membres de la métropole vont-elles « valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics » ?

A titre d'exemple quelles sont les destinations des milliers de tonnes qui proviendront de l'ancien hôpital d'Orléans ? Un recyclage plus important des matériaux de démolition réduirait d'autant la consommation de granulats en provenance des carrières.

Prop 3 : Vigilance sur l'UTOM Saran

Si la valorisation énergétique de l'incinération des ordures ménagères apparaît comme une bonne idée, celle-ci ne doit pas entraver les objectifs de réduction des déchets. En effet pour honorer ses contrats de fourniture d'énergie une usine a besoin de combustible, or l'objectif est avant tout de les réduire dans le cas présent !

Prop 4 : Zéro déchet et pédagogie

Bien entendu la démarche de sensibilisation des habitants doit être poursuivie. En plus du compost, il faudrait produire du mulch utilisable sur les plantations permettant de réduire l'évaporation et l'assèchement du sol.

7 RENOVATION ENERGETIQUE

Éléments issus du SRADET

Néant.

Éléments issus du PCAET d'Orléans Métropole

Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

- *Diffuser les exemples de rénovation et de construction durable*
- *Stimuler la sobriété énergétique dans la conception architecturale et dans les modes de vie*
- *Structurer une plateforme territoriale de rénovation énergétique*
- *Mettre en œuvre des dispositifs opérationnels et multi-cibles de maîtrise des consommations énergétiques*
- *Mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique des zones pavillonnaires et des ensembles tertiaires*

Remarques

en 2017, en France, le secteur du bâtiment consommait **45%** de l'énergie produite en France

- Il émet chaque année **123 millions de tonnes** de CO₂
- 1m² de bâtiment construit émet **1,5 tonnes** de CO₂
- Il est à l'origine de **27%** des émissions de gaz à effet de serre. Dans la métropole orléanaise il représente 30% des énergies consommées.

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

Selon l'ONPE (Observatoire de la Précarité Énergétique), en 2019 3,5 millions de ménages à faibles revenus (soit 11,9 % des Français) sont en situation de précarité énergétique car ils éprouvent des difficultés à payer leur facture énergétique.

Comment améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et privés ?

Trois solutions sont disponibles :

- Réduire la consommation en énergie (isolation des toits, des murs et des fenêtres)
- Utiliser des équipements à haut rendement énergétique
- Éviter l'installation d'appareils de climatisation grâce à la conception architecturale des logements (double orientation, cour intérieure, balcons), à l'aménagement des façades orientées au sud et à l'ouest (ombrières, végétalisation des façades avec des plantes grimpantes par exemple) et à la végétalisation des toitures.

Nos propositions sur la Rénovation énergétique

Prop 1 : Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés de la métropole avec un objectif de **75.000 logements rénovés d'ici 2030 (soit 7 500 par an)**. L'accélération du programme sera permise par des programmes d'isolation de l'habitat pavillonnaire construit avant 1981. Une aide incitative pourrait s'ajouter aux aides déjà existantes pour les particuliers.

Prop 2 : Encourager les actions de formation pour les syndicats, les architectes, les bureaux de contrôle des entreprises et tous les intervenants sur la rénovation des bâtiments.

L'utilisation systématique de matériaux bio-sourcés (bois, chanvre par exemple) et l'abandon des anciens matériaux (polystyrène) non biodégradables devraient être enseignés. Sans oublier la capacité des toits à produire aussi de la nourriture, ou encore à être végétalisés.

Prop 3 : Nature et bâti

Toute une petite faune (oiseaux, chauves-souris) trouve un gîte dans les bâtis. Pour permettre à l'Hirondelle de fenêtre, au Martinet noir et au Moineau domestique notamment, de conserver leur gîte, il sera préféré des crépis rugueux, une préservation des éléments architecturaux favorables à la faune et une intégration visuelle des nichoirs et

des gîtes (voir la brochure de LNE sur le thème *Nature et Bâti* p.13 et 14 <https://www.loiret-nature-environnement.org/nos-projets/biodiversite/nature-et-bati>). Une partie de la formation précitée devra être consacrée au traitement de ce thème.

Prop 4 : Renforcer la pédagogie sur les économies d'énergie et les gestes du quotidien

La température de chauffe dans les logements, les bureaux et les commerces doit être un thème d'action et de sensibilisation à la consommation d'énergie. On se rappellera l'action de LNE « pull-over plus » à ce sujet.

8 MOBILITÉS DURABLES

Quelques éléments issus du SRADDET

« Mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions liées au trafic routier et les épisodes dits « de pics », ainsi que leurs impacts :

Réduire la vitesse en ville et déployer les zones partagées afin de limiter les émissions.

Inciter au changement du parc de toutes les catégories de véhicules, en premier lieu pour les administrations et acteurs publics dans une logique d'exemplarité et de manière élargie à tous les acteurs du transport de voyageurs et de marchandises.

Objectifs

Permettre aux habitants de la métropole - qu'ils résident en milieu fortement urbanisé ou non - de pouvoir se déplacer pour le travail ou les loisirs en impactant le moins possible l'environnement en général.

- Parvenir à un urbanisme des courtes distances en appliquant le principe « la ville des 10 minutes ».
- Réduire l'émission des gaz à effet de serre.
- Diminuer les pollutions de l'air, de l'eau, diminuer les nuisances sonores
- Rendre les zones de chalandise faciles à atteindre et agréables à fréquenter.

Nos réponses aux questions des Assises

Quels sont les impacts de nos déplacements sur l'environnement ?

Pollutions diverses, émissions GES, bruit et stress des habitants.

Comment favoriser les moyens de transport les moins polluants ?

- Renforcer l'offre de la Métropole de mise à disposition de véhicule électrique (Vélo et voiture)
- Envisager la gratuité des transports en commun
- Étudier de nouvelles lignes de tramway et le prolongement des lignes existantes, utiliser le réseau ferroviaire intracommunautaire pour créer de nouvelles liaisons
- Développer le réseau communautaire des pistes cyclables
- Encourager le recours au vélo dans la logistique, l'usage des vélo-cargo et les drive pour vélos.

Une métropole des proximités, est-ce possible ?

Les marges de progrès sont énormes quand on considère l'implantation des ZAC et des zones constructibles des PLU pour la plupart disposées au pourtour des communes...

La difficulté est réelle car les projets d'agrandissement inscrits aux PLU et au SCOT sont importants.

Quelles sont les mobilités de demain ?

Ne pas oublier que, quelle que soit la technique employée, la sobriété et le recours à des modes de déplacement « zéro énergie zéro émission » seront les plus efficaces pour la transition écologique.

Les mobilités vers les zones commerciales seront remplacées en partie par l'achat à distance ce qui provoquera un accroissement des livraisons vers des points de dépôt ou le domicile de l'acheteur, ce qui créera de nouveaux flux dans les zones urbaines.

Comment partager l'espace public ?

La cohabitation entre usagers des voies de communication demande un effort à chacun d'entre nous : la pédagogie prime pour accompagner les changements d'habitude (voir les aménagements du pont George V ou du quai Barentin ou encore des mails d'Orléans) et la concertation des personnes concernées ne doit pas être négligée même si elle ne règle pas tout.

L'instauration de la vitesse à 30 km/h dans certains secteurs de la Métropole facilite aussi le partage de l'espace urbain et le met en valeur.

Comment accompagner les citoyens vers une mobilité plus durable ?

Présenter aux habitants de la Métropole une vision globale d'un plan de déplacement métropolitain.

Associer les habitants aux réalisations pour les convaincre de la qualité du projet et de ses avantages

Assurer une connexion des nouvelles zones d'habitat avec le réseau de transport collectif dès les premières constructions.

Développer la pédagogie avec des opérations Vélorution, ou « un dimanche sans voitures ».

À l'école, dans les associations et les entreprises, encourager une éducation au respect des règles du code de la route quand on circule en deux roues.

Nos propositions sur les Mobilités durables

Prop 1 : La marche doit être encouragée sur les itinéraires les plus courts, pour ce faire, une attention devra être portée à la largeur des trottoirs dans les zones bâties et à la création de trottoirs larges dans les opérations nouvelles.

Les « espaces partagés » piétons/vélos ne paraissent pas favorables à une pratique sereine de la ville par les piétons encore moins lorsqu'il s'agit d'enfants ou de personnes à mobilité réduite.

La végétalisation de la ville ne doit pas se faire contre la facilité des déplacements à pied.

Prop 2 : Renforcer l'offre de navettes urbaines et de petits cars sur des itinéraires particuliers

Prop 3 : Faciliter l'utilisation de moyens de transport individuels de faible encombrement (trottinettes, vélos et autres 2 roues, etc).

Pour les deux roues électriques ou non, leur usage ne se multipliera que si les connexions entre pistes cyclables sont étudiées et réalisées avec soin.

Les espaces dédiés au stationnement des 2 roues (dont le coût est de plus en plus élevé) doivent être proportionnés aux types de fréquentation et d'usage (on doit pouvoir se rendre au théâtre en vélo).

Les parcs publics de stationnement souterrains devraient accueillir les cycles de toutes sortes. Il existe des exemples de box à vélos sécurisés qu'il faudrait multiplier dans les zones d'emploi, les zones de chalandise et d'interconnexion entre moyens de déplacement (type relai tram).

Chaque nouvelle voie doit comporter des espaces de circulation en sites propres pour les 2 roues.

Ne pas oublier les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : prévoir un accès facilité dans tout nouveau projet ou tout projet de réhabilitation.

Prop 4 : Les transports collectifs

L'implantation et le maillage des arrêts doivent être étudiés de façon à ce qu'il n'y ait pas « de zone blanche » obligeant les usagers à marcher plus de 10 minutes ni d'attendre trop longtemps. Actuellement les lignes « 10 min » sont appréciées.

La proposition de « l'arrêt à la demande » dans les secteurs périphériques des centres est à expérimenter plus largement.

Pour expérimenter les ressources de l'hydrogène comme carburant, la Métropole pourrait encourager des partenariats pour financer la recherche et les essais de véhicule.

Prop 5 : La voiture électrique

L'arrêt de la vente des véhicules thermiques est programmé pour 2040 avec une forte probabilité que la demande entraîne un arrêt des commandes dès 2030.

Les techniques vont s'améliorer pour plus d'autonomie et la Métropole doit s'y préparer en offrant davantage de bornes d'alimentation en électricité.

Prop 6 : Encourager le partage des véhicules

Afin d'inciter les habitants de la Métropole à renoncer à l'achat d'une voiture individuelle, les services de véhicules partagés doivent être encouragés. Hors contexte de confinement, il faudrait aussi avoir recours de nouveau à des covoiturages organisés par les entreprises pour se rendre dans les zones d'activités. La Métropole doit poursuivre la réalisation d'aires de covoiturage et anticiper les besoins d'extension des zones existantes.

9 VILLE DURABLE

Quelques éléments issus du SRADET

Un développement soutenable, visant une société décarbonée et une économie du recyclage pour réduire l'impact sur l'altération des ressources naturelles, les protéger et les réparer.

Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodales qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique

Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régional

Un développement de l'offre de logements dans une logique de renouvellement urbain et de renforcement des centres villes, centres bourgs et centres de quartier

Le développement d'une offre adaptée en développant une diversité de logements (sociaux, intermédiaires, privés) et une répartition équilibrée au sein des territoires

Un accès au logement facilité pour les jeunes (apprenants et jeunes actifs...) par la diversification du parc en faveur du locatif (social, aidé libre, y compris meublé ou de court terme) et des produits en accession sociale

L'adaptation du parc de logements au vieillissement, à la perte de mobilité et au handicap

Des démarches innovantes en matière de production de logements et de développement de nouvelles formes d'habitat : habitat participatif, habitat intergénérationnel, bail réel solidaire, éco-hameaux...

La reconquête de la vacance des logements pour disposer d'une offre renouvelée de logements adaptés aux besoins et contribuer à la limitation de l'étalement urbain.

Préambule

À la notion de ville durable, nous préférons la référence à la ville résiliente étant donné les contraintes qu'introduisent le changement climatique et l'urbanisation croissante de la population.

Au niveau de la Métropole, les situations vont être diversifiées car les communes de la Métropole n'ont pas toutes la même taille ni la même histoire pour leur développement.

Toutefois, le principe de lutter contre l'étalement urbain semble partout applicable (il y a encore des parcelles agricoles et des espaces naturels sur le territoire d'Orléans par exemple).

La ville résiliente a la capacité de s'adapter aux événements afin de limiter les effets des catastrophes naturelles et de retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible. Elle est conçue ou adaptée pour anticiper les conséquences négatives des crises (crues, canicules, épidémies, etc).

L'innovation dans la construction et la reconversion urbaine permettent de réduire l'impact économique, social et écologique sur les territoires et notamment sur certains réseaux ou bâtiments (Transport Collectif en Site Propre, hôpital, réseau de chaleur, etc).

Pour faire face à ces défis, il est essentiel de rendre les villes plus accessibles et plus désirables (voir le document de l'ADEME *Quelles villes pour demain*, février 2018) et de ne pas adopter d'objectifs inférieurs à ceux adoptés dans le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) de la Métropole.

Objectifs

Villes plus accessibles : voir la fiche 8 « Mobilités durables », organiser la ville des 10 minutes ou des 300 mètres (courte distance).

Villes plus agréables à vivre : s'appuyer sur la densité de population pour proposer une offre de services complète (proximité des services publics et privés, accès aux transports en commun, vie de quartier, associations culturelles et sportives).

Concevoir immeubles et logements avec l'ambition de satisfaire les attentes dans le domaine du bruit (acoustique), des vues et perspectives, de l'intimité et de la nature en ville (parcs et jardins, plantations linéaires, micro-espaces mellifères, pollinifères et nectarifères, façades végétalisées, balcons, terrasses et toitures végétalisées).

L'unité d'aménagement à l'échelle du quartier doit être remise en valeur dans les parties denses de la Métropole car elle bien adaptée au développement de la « ville des courtes distances » en particulier pour les espaces verts et l'accès aux transports en commun.

Une vie de quartier permettra de développer des initiatives en faveur du réemploi des objets par le biais de bourse d'échanges ou de ressourceries par exemple. Des initiatives de ce genre seront à encourager dans les lotissements pour qu'ils ne soient plus uniquement des « dortoirs ».

Pour la circulation dans la Métropole, il sera important que la place donnée aux vélos n'introduise pas un facteur d'insécurité pour les piétons et en particulier les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Voir les propositions de la fiche mobilités sur la limitation de vitesse à 30 km/h et l'aménagement des voies cyclables.

Une réflexion est nécessaire sur l'équipement commercial des centres anciens afin de conforter leur attractivité et le plaisir d'y vivre (intérêt de maintenir un marché avec la participation d'agriculteurs locaux).

Nos réponses aux questions des Assises

Le changement climatique implique-t-il de repenser notre manière de vivre et d'aménager notre territoire ?

Le diagnostic a été posé dans le Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé en 2019 et la loi climat va imposer cette adaptation.

Nos modes de déplacement et les caractéristiques des constructions doivent être modifiés pour nous adapter au changement climatique et réduire notre production de gaz à effet de serre. Voir la fiche 7 Rénovation énergétique.

La réduction des îlots de chaleur urbains imposera des aménagements spécifiques (arbres, fontaines, arcades, etc) pour éviter la disparition de la vie collective dans les parties denses de la Métropole.

Il ne faut plus du tout réaliser des places minérales ou des aires de jeux (enfants ou adultes) sans ombre (plantations d'arbres, installation de velums).

Une ville peut-elle être sobre et résiliente ?

Sobriété et résilience pourraient être les 2 lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique, à la raréfaction des matières premières et à la pollution. Elles doivent également répondre pas aux enjeux sociétaux (insertion, mixité sociale) en les plaçant dans les priorités.

Il conviendra de se soucier de la connexion de toutes les parties de la Métropole à la fibre afin de favoriser le télétravail, la réalisation des démarches administratives à distance, l'école à distance, les échanges sociaux et la consultation des open data.

La construction d'une ville peut-elle être participative ?

Cette participation peut s'exprimer au niveau des quartiers ce qui suppose la mise à disposition de locaux de réunion pour les associations.

Elle est actuellement freinée par un manque de communication au public des projets de construction, d'abattage d'arbres ou de création d'espaces de jeux ou de loisirs.

La prise en compte de la notion de quartier dans une acception large peut faciliter la participation des habitants aux consultations sur les projets d'aménagement.

La communication sur les open data de la Métropole permettrait une augmentation de la consultation des données et favoriserait le développement de projets par les habitants et les « startup ».

Sobriété, rénovation, nouveauté et innovation participent-elles de la vision systémique capable d'évaluer et d'enrichir les projets dans les années à venir ?

Il est nécessaire de soutenir la recherche fondamentale dans de nombreux domaines et en particulier ceux des matériaux, de l'énergie et de la biodiversité (thème de la nature en ville, de l'eau).

Il conviendra de ne pas oublier la capacité des toits à produire de la nourriture ou à être végétalisés.

Un effort pédagogique est également nécessaire pour mettre à disposition les nouvelles connaissances et, à ce titre, les sciences participatives ont un rôle à jouer. Cet effort peut s'exercer dans le monde scolaire et universitaire et bénéficier d'actions communales ou métropolitaines (journée des zones humides, journée de l'arbre, journée du développement durable, cycles de conférences, panneaux sur l'espace public, etc).